



Le Président du Conseil d'Administration du  
Service Départemental d'Incendie et de  
Secours du JURA,

**A 2022 - 1150**

**Objet :** Liste des candidats en vue de l'élection des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires des sapeurs-pompiers professionnels

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2022-972 du 19 septembre 2022 fixant le calendrier électoral de l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 2022-1145 du 18 octobre 2022 fixant la rectification de la liste des électeurs pour l'élection des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels du SDIS du Jura;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les listes de candidats pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du SDIS du Jura du 8 décembre 2022, reconnues recevables, sont les suivantes :

#### **Liste 1 présentée par : SNSPP - PATS du Jura**

	<b>Genre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Affectation</b>
<b>1</b>	<b>H</b>	RIGAUD	Franck	Adjudant-chef	C.I.S Bassin Lédonien
<b>2</b>	<b>H</b>	PESTKA	Jérôme	Adjudant	C.I.S Salins-les-Bains
<b>3</b>	<b>F</b>	PERNET	Mélanie	Caporal	C.I.S Grand Dole
<b>4</b>	<b>H</b>	WAUQUIER	Frédéric	Adjudant-chef	C.I.S Grand Dole
<b>5</b>	<b>H</b>	TOUILLIER	Franck	Sergent-chef	C.I.S Bassin Lédonien
<b>6</b>	<b>H</b>	BIGUEUR	Christophe	Adjudant-chef	C.I.S Grand Dole
<b>7</b>	<b>H</b>	BOURBON	Nicolas	Adjudant-chef	C.I.S Grand Dole
<b>8</b>	<b>H</b>	PRINCE	Arnaud	Sergent	C.I.S Bassin Lédonien
<b>9</b>	<b>H</b>	CHANFREMOY	Léo	Caporal-chef	C.I.S Bassin Lédonien
<b>10</b>	<b>H</b>	CHARRIERE	Vincent	Adjudant-chef	DDISIS
<b>11</b>	<b>H</b>	HUGUENET	Sébastien	Caporal	C.I.S Grand Dole
<b>12</b>	<b>H</b>	MONNARD	Jean-Baptiste	Sergent	C.I.S Grand Dole
<b>13</b>	<b>F</b>	CHARLES-DEFRANCE	Catherine	Adjudant	DDISIS

14	H	CART-LAMY	Raphaël	Adjudant-chef	C.I.S Poligny
15	H	BASIN	Stéphane	Caporal-chef	CTA/CODIS
16	H	BULLY	Corentin	Caporal	C.I.S Grand Dole

**Liste 2 présentée par : INTERCO CFDT JURA**

	Genre	Nom	Prénom	Grade	Affectation
1	H	OLIVIER	Sylvain	Sergent-chef	C.I.S Grand Dole
2	H	TAÏL	Salim	Caporal	CTA/CODIS
3	H	DENIS	Nicolas	Sergent-chef	C.I.S Grand Dole
4	F	CRETIN	Laure	Caporal-chef	C.I.S Grand Dole
5	H	PARIS	Stéphane	Adjudant	C.I.S Champagnole
6	H	GUYON	Jérôme	Adjudant-chef	C.I.S Bassin Lédonien
7	H	MILLOT	David	Adjudant-chef	C.I.S Saint-Claude
8	H	GOVINDAMA	Aurélien	Caporal-chef	C.I.S Grand Dole

**Article 2 :** La liste de candidats pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A et B du SDIS du Jura du 8 décembre 2022, reconnue recevable, est la suivante :

**Liste présentée par : AVENIR SECOURS 39 - CFE-CGC**

	Genre	Nom	Prénom	Grade	Affectation
1	H	DAVIOT	Vincent	Capitaine	C.I.S Bassin Lédonien
2	F	CARRON	Annabelle	Médecin Hors-classe	DDISIS
3	H	FREDY	Damien	Lieutenant-colonel	DDISIS
4	H	TISSERANT	Frédéric	Capitaine	DDISIS
5	H	GUYON	Jérôme	Capitaine	C.I.S Grand Dole
6	H	BARIOD	Jean-Yves	Lieutenant hors classe	DDISIS

**Article 3 :** Cet arrêté est affiché à la Direction Départementale et dans les CIS de Champagnole, du Bassin Lédonien, du Grand Dole, de Saint-Claude, d'Arbois, de Salins-les-Bains et de Poligny au plus tard le 21 octobre 2022.

**Article 4 :** Si un fait motivant l'inéligibilité d'un candidat intervient après la date limite de dépôts des listes, soit le 21 octobre 2022 à 17 heures au plus tard, le candidat inéligible peut-être remplacé jusqu'au quinzième jour précédant la date du scrutin. Les rectifications apportées sont affichées immédiatement.

**Article 5 :** Conformément au dernier alinéa de l'article 9 bis de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, les contestations sur la recevabilité des candidatures déposées sont portées devant le tribunal administratif de BESANCON dans les trois jours qui suivent la date limite du dépôt des candidatures. Le tribunal administratif statue dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la requête. L'appel n'est pas suspensif.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le 21 OCT. 2022

Le Président

  
Clément PERNOT

